PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

5 May 1992 **Doc. 6608**

OPINION

on a concerted European preparation of the United Nations Conference on Environment and Development (Brazil, June 1992)[1]

(Rapporteur: Mrs VERSPAGET, Netherlands, Socialist)

I. Introduction

1. Since the Stockholm Conference of 1972, there has not been such an important co-ordinated effort in the field of environmental protection and sustainable development as the United Nations Conference on Environment and Development, to be held in Rio de Janeiro in June 1992. It will have far-reaching historical implications in so far as it has now become a matter of urgency to put in place means of protecting our environment, and of safeguarding sustainable development for all mankind, in the interest of ecological security.

2. The international community attending the Rio Conference will adopt an "Earth Charter" — a declaration of intent in the field of environment and development, an "Agenda 21" (an action programme in accordance with the precepts laid down in the Earth Charter, together with an agreement on how to implement Agenda 21) and three conventions (a framework convention on climate changes, one convention on biological diversity and another on forests). These texts, which will be the substance and focus of the conference, are fundamental in a world context where the environment is particularly under threat.

3. Against this background, it is necessary to give a reminder of the close links that exist between the economy and the environment and between development and ecology. In addition, the deterioration of the natural environment is a world problem in so far as the interdependence between the different components of the environment is very great. Damage to one aspect of the environment in any one country can have harmful

1. See Doc. 6600.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

5 mai 1992 **Doc. 6608**

AVIS

sur une concertation européenne pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Brésil, juin 1992)[1]

(Rapporteur: M^me^ VERSPAGET, Pays-Bas, socialiste)

I. Introduction

1. Depuis la Conférence de Stockholm tenue en 1972, il n'y a pas eu, dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, de concertation de l'importance de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui aura lieu au mois de juin 1992 à Rio de Janeiro. Sa résonance historique sera considérable dans la mesure où les moyens à mettre en place pour protéger notre environnement et assurer au genre humain tout entier un développement durable, dans l'intérêt même de la prévention des risques écologiques, revêtent un caractère urgent.

2. La communauté internationale présente à la Conférence de Rio adoptera une Charte de la terre (il s'agit d'une déclaration d'intention dans le domaine de l'environnement et du développement), un Agenda 21 (consistant en un programme d'action inspiré des préceptes énoncés dans la Charte de la terre et en un accord sur la mise à exécution de l'Agenda 21) et trois conventions (une convention-cadre sur les changements climatiques et deux conventions relatives l'une à la diversité biologique et l'autre aux forêts). Ces textes, qui constitueront le fond de la conférence, sont d'une importance primordiale dans un contexte mondial où l'environnement est particulièrement menacé.

3. Dans cette optique, il est nécessaire de rappeler le lien étroit existant entre l'économie et l'environnement d'une part et entre le développement et l'écologie d'autre part. En outre, le problème de la dégradation du milieu naturel se pose au niveau mondial dans la mesure où l'interdépendance des différentes composantes de l'environnement est grande: une atteinte à l'une d'entre elles dans n'importe quel pays peut avoir

1. Voir Doc. 6600.

repercussions for the whole planet. This is why co-ordination is needed urgently between all the nations of the international community.

4. The report presented by the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities on a concerted European preparation of the United Nations Conference on Environment and Development (Doc. 6600; Rapporteur: Mr Bondevik) provides an excellent analysis both of the main issues that will confront the Rio Conference, and the primary concerns of both the Council of Europe and the Parliamentary Assembly in the environmental and developmental field. The present Opinion will therefore content itself with presenting supplementary information and viewpoints.

II. The need for sustainable economic development

5. Only the industrialised countries have the technical and financial resources to institute means of protecting the environment so as to halt global warming, ozone layer depletion, deforestation, soil erosion and air and water pollution. The necessary efforts must therefore be made, for the benefit of all the people in the world. Efforts should also be made to incorporate environmental costs in national wealth estimates, so that for example a materially rich but heavily polluted country would include environmental damage as a "cost" or "deficit" item in the national budget.

6. To begin with, it is necessary to introduce and implement anti-polluting regulations so as to keep emissions of toxic substances to a minimum. This action can be done at two levels, either at the level of the production itself or at the level of the finished product — by using biodegradable packaging, for example. These measures must be accompanied by standards defining the acceptable level of a given substance in the air, soil or water.

7. But it is not enough merely to regulate emissions of toxic substances; the use of polluting forms of non-renewable energy should be limited, which implies in part the promotion of alternative forms of energy which are cleaner. The first form that comes to mind is solar energy — particularly suitable for the climates of the more southerly countries — but we should not forget wind energy and hydro-power. More efforts should also be made to encourage bio-technology which does not harm and even protects the environment.

des conséquences néfastes pour toute la planète. C'est pourquoi il faut de toute urgence amener tous les pays à coordonner leurs efforts en la matière.

4. Le rapport sur la nécessité d'une concertation européenne pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (voir document 6600; rapporteur: M. Bondevik), présenté par la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, fournit une excellente analyse des deux principaux problèmes auxquels sera confrontée la Conférence de Rio, ainsi que des préoccupations essentielles que l'environnement et le développement inspirent au Conseil de l'Europe et à l'Assemblée parlementaire. On se bornera, en conséquence, à présenter dans le présent projet d'avis des informations et des points de vues complémentaires.

II. La nécessité d'un développement économique durable

5. Les pays industrialisés sont les seuls à disposer des ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de moyens de protection de l'environnement afin d'enrayer les processus de réchauffement de la planète, d'amenuisement de la couche d'ozone, de déboisement, d'érosion des sols et de pollution de l'air et de l'eau. Les efforts indispensables doivent donc être consentis au profit de toutes les populations du monde. Il faudrait également s'efforcer d'inclure le coût des mesures de protection de l'environnement dans l'évaluation des fortunes nationales, de sorte qu'un pays matériellement riche, mais gravement pollué, par exemple, puisse imputer le coût des atteintes à l'environnement au poste «dépenses» ou «déficit» de son budget national.

6. Dans un premier temps, il est nécessaire d'introduire et d'appliquer des normes antipollution afin de réduire au minimum les émissions de substances toxiques, et ce, à deux niveaux : celui de la production et celui du produit fini (emballages biodégradables, par exemple). Ces mesures doivent s'accompagner de normes définissant le niveau admissible de telle ou telle substance présente dans l'air, la terre ou l'eau.

7. Plutôt que de se limiter à réglementer l'émission de substances toxiques, il convient de limiter l'usage des formes polluantes d'énergies non renouvelables, ce qui suppose en partie la promotion d'énergies de remplacement «plus propres». On pensera en premier lieu à l'énergie solaire, particulièrement adaptée aux conditions climatiques des pays du sud, sans oublier les énergies éolienne et hydraulique. Il faudrait aussi redoubler d'efforts pour encourager la biotechnologie, qui ne nuit pas à l'environnement et peut même contribuer à sa protection.

8. However, such a process involves structural changes in the world economy which are inconceivable in the short-term, particularly since the energy sources just mentioned cannot at present satisfy world needs. It is therefore essential, in the immediate future, to encourage energy-saving among households but more especially among all industrial consumers. It might also be worth considering taxing energy. The revenues could be used to protect the environment in both industrialised and in particular in developing countries. For a number of possible methods of environmental taxation at global level, the reader is referred to the report of the World Commission on Environment and Development entitled "Our Common Future" (known as the "Brundtland Report").

9. If the world wants to halt global warming and all the other environmental ills that come with pollution, then it would be well advised to introduce a "CO_2 tax" — that is a "fee" levied, at international level, on the carbon contents of fuels.

10. It is clear that such a tax must be fairly high to be effective, and that it should be higher for richer than for poorer countries. Generally speaking, taxes on, or "fees" for, environmental abuses should be introduced in all countries, and especially in the industrialised world. It is here, among those who can best afford it and whose technology can be expected to yield the first positive changes, that the battle for an environment-friendly production must start.

11. Another interesting proposal that should be investigated is for every country in the world to have certain "emission rights" as far as pollution is concerned. Since the less developed countries pollute less, that is use up less of their "allotted quotas", they could "sell" part of these to industrialised countries and would use the funds received to invest in environmental protection. The rich countries, having to pay a price for polluting, would similarly have an interest in using up less of their quota, through investments reducing pollution.

12. Another method to encourage environmental protection in the South are so-called "debt-for-nature swaps", that is lending by the industrialised countries in exchange for commitments by developing countries to protect their environment. This idea is slowly gaining ground, and forms part of the whole "conditionality" complex as outlined, for instance, in the report

8. La mise en pratique d'un tel processus nécessite toutefois des changements structurels dans l'économie mondiale, changements qui ne sont pas envisageables à court terme, d'autant que les sources d'énergie évoquées plus haut ne pourraient pas pour l'instant satisfaire à elles seules la demande mondiale. Il est donc indispensable d'encourager dans l'immédiat les mesures d'économie d'énergie, non seulement au niveau des ménages, mais encore et surtout à celui de tous les consommateurs industriels. De plus, il vaudrait la peine d'envisager de fiscaliser la consommation d'énergie et d'en affecter le produit à la protection de l'environnement dans les régions industrialisées et, plus encore, dans les pays en développement. Le lecteur que la question intéresse lira avec profit le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, intitulé «Notre avenir commun» (rapport Brundtland), qui traite de différentes formes de fiscalisation écologique à l'échelle mondiale.

9. Si la communauté mondiale veut mettre un terme au réchauffement de la terre et à tous les maux associés à la pollution, elle ferait bien d'imposer une «taxe CO_2», c'est-à-dire un droit prélevé à l'échelle internationale sur la teneur en carbone des combustibles.

10. Pour que le but visé puisse être atteint, il faut que cette taxe soit d'un montant suffisamment élevé et qu'elle grève plus lourdement les pays riches. En règle générale, les taxes ou droits sanctionnant des atteintes à l'environnement devraient être imposés dans tous les pays et notamment dans le monde industrialisé. C'est là, dans ce monde qui dispose des moyens et de la technologie susceptibles de déboucher sur les premiers changements positifs, que devrait s'engager la lutte en faveur de méthodes de production écologiques.

11. Autre proposition qui mérite un examen approfondi: il faudrait attribuer à chaque pays certains «droits d'émission» en matière de pollution. Comme ce sont les pays peu développés qui polluent le moins, ils utiliseraient donc moins les contingents qui leur seraient alloués; ils pourraient ainsi en céder une partie aux pays industrialisés et consacrer le produit de la vente à la protection de l'environnement. Quant aux pays nantis, qui devraient «payer le prix» de la pollution, ils auraient tout intérêt à économiser leur contingent en investissant de même dans la réduction de la pollution.

12. La méthode dite de «conversion de dettes en investissements écologiques», par laquelle les pays industrialisés accorderaient des prêts aux pays en développement — à charge pour ceux-ci de protéger leur environnement — devrait elle aussi contribuer à la protection de l'environnement dans le Sud. Cette idée fait peu à peu son chemin dans le cadre de la «conditionnalité»

presented by the Committee on Economic Affairs and Development to the Assembly in May 1992 on the theme "North-South Interdependence and Solidarity" (Doc. 6594; Rapporteurs: Mr Aarts and Mr Holtz). Investments by private industry in environmental protection in the South also needs to be encouraged, as does North-South technological transfer in general.

13. Nowadays, there is much talk about the "peace dividend", that is the savings obtained in governmental budgets around the world by reductions in military budgets, due in turn to the ending of the cold war and East-West confrontation. To the extent that this "peace dividend" materialises, it should also be used to help environmental protection, above all in developing countries.

14. The Rapporteur in this context recalls the request in the Brundtland Report for industrialised countries to devote at least 0,1% of their GNP to environment protection measures in developing nations. And as for official development assistance as a whole, she wishes to reiterate the Assembly's oft-made appeal for this to amount, as soon as possible, to at least 0,7% of the GNP of individual industrialised nations.

15. Lastly, it is important to mention here the need to prevent toxic industrial waste. In this area, efforts should be made to create reprocessing systems to avoid disposing of toxic waste. Indeed, the long-term aim should be a ban on toxic waste.

III. Measures that should be extended to the Third World

16. In order to obtain ecological security all over the world, it is imperative that developed countries set an example to Third World countries through the relationship of their economies with the environment. Effective measures to halt the destruction of the natural environment can only be taken on a global scale. We should remember that about 80% of the pollution in the world is caused by the industrialised nations, which also use up to 80% of all raw materials.

17. Industrialised countries should not simply set the example and then set themselves up as a moral authority; they have a duty to provide concrete compensation to countries that often do not have the means to effect harmonious development without assistance. To bring about sustainable development, such compensation could take two forms. It could serve to combat damage to the environment directly and would consist in technology transfer and hence the installation of non-polluting structures. Or it could take the

ébauchée, par exemple, dans le rapport sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud (voir document 6594; rapporteurs: M. Aarts et M. Holtz) présenté au mois de mai 1992 à l'Assemblée par la commission des questions économiques et du développement. Tout comme le transfert de technologies Nord-Sud en général, il faut encourager l'industrie privée à investir dans la protection de l'environnement au Sud.

13. Il est beaucoup question de nos jours du « dividende de la paix », c'est-à-dire des économies réalisées par les pays du monde entier grâce à la réduction de leur budget militaire, rendue possible par la fin de la guerre froide et de la confrontation Est-Ouest. Dans la mesure où ce dividende de la paix se concrétisera, il devrait lui aussi servir à protéger l'environnement, surtout dans les pays en développement.

14. Le rapporteur rappelle à ce propos que le rapport Brundtland invite les pays industrialisés à consacrer au moins 0,1% de leur PNB aux mesures de protection de l'environnement dans les pays en développement. En ce qui concerne l'aide publique au développement, le rapporteur tient à s'associer à la demande tant de fois formulée par l'Assemblée, à savoir que chaque pays industrialisé affecte au plus tôt 0,7% au moins de son PNB à cette fin.

15. Enfin, il importe de mentionner la nécessité de prévenir la production de déchets industriels toxiques. Dans ce domaine, il faut faire un effort afin de créer des structures de retraitement pour ne plus avoir à se débarrasser de déchets toxiques dont la production devrait, à long terme, être interdite.

III. Etendre les mesures aux pays du tiers monde

16. En ce qui concerne la prévention des risques écologiques dans le monde entier, les pays développés doivent impérativement servir d'exemples aux pays du tiers monde dans leurs choix économiques par rapport à l'environnement. Des mesures efficaces de lutte contre la destruction du milieu naturel ne peuvent être prises qu'à l'échelle mondiale. Rappelons-nous que 80% environ de la pollution mondiale sont imputables aux pays industrialisés, qui consomment aussi autour de 80% de toutes les matières premières.

17. Les pays industrialisés ne doivent pas se contenter de montrer l'exemple et s'ériger ainsi en autorité morale; ils se doivent d'indemniser concrètement des pays qui n'ont souvent pas les moyens de mener seuls un développement harmonieux. Pour assurer un développement durable, cette indemnisation peut revêtir deux formes: soit elle peut servir à combattre directement les atteintes à l'environnement et consiste alors en des transferts de technologies, partant en l'implantation de structures non polluantes, soit elle peut

form of indirect assistance in controlling those factors that lay the foundations of and encourage environmental destruction, excessive indebtedness, poor management of natural resources and chaotic economic development. Such a policy must not tackle simply the tip of the iceberg — pollution itself — but also the hidden part, namely the underlying causes of environmental damage. We must give developing countries the possibility to pursue sustainable development, in particular, by letting them export more freely and at more remunerative terms to European markets.

IV. Threats to the real and effective implementation of environmental protection measures

18. Regulations such as those described earlier should be set in the context of United Nations agreements or the GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) so that they are respected by everyone. The GATT machinery must be used fully to create international trade conducive to a healthy environment. If this is not done, there is a considerable danger that measures taken unilaterally will serve a purpose other than their intended one: the risk is that either they will act as non-tariff barriers, thus creating a form of indirect protectionism; or they will be introduced only in those countries prepared to accept them, giving the others a competitive advantage.

19. Moreover, such measures may well come up against economic interests with short-term designs. This is particularly true in Third World countries where development often pays scant attention to environmental concerns. Unfortunately, however, it is also true of various industrialised countries which refuse to apply certain essential measures in the name of the national interest.

20. The greatest danger, then, is that the Rio Conference will amount to nothing more than the adoption of a few proposals and recommendations that will then be ignored. It is therefore essential that we forgo narrow, short-term economic interests in favour of a common interest, whose goal is the long-term preservation of life on our planet.

21. This is why the Rio Conference must make a definite step forward in the creation of genuine, worldwide environmental legislation and an international nature conservation machinery. Concrete agreements must be concluded and put into effect. The proposed earth charter should have the same status as the UN Convention on

revêtir la forme d'une aide indirecte pour lutter contre des facteurs qui sont les fondements et les moteurs de la destruction de l'environnement, du surendettement, de la mauvaise gestion des ressources naturelles et du développement économique anarchique. Pour mener une telle politique, il ne faut pas se borner à s'attaquer à la partie émergée de l'iceberg (la pollution elle-même), mais aussi à sa partie cachée (les causes profondes des atteintes à l'environnement). Nous devons offrir aux pays en développement la possibilité d'œuvrer en faveur d'un développement durable, en leur permettant notamment d'exporter plus librement et à des conditions plus rémunératrices leurs produits vers les marchés européens.

IV. Des menaces pèsent sur la mise en pratique réelle et efficace des mesures de protection de l'environnement

18. Des normes comme celles qui sont décrites plus haut doivent entrer dans le cadre des accords des Nations Unies ou du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) afin que tous les pays les signent. Il faut exploiter autant que possible les mécanismes du GATT pour instaurer des flux commerciaux internationaux qui soient favorables à un environnement sain. Si tel n'était pas le cas, le risque de voir détournées de leur but premier des mesures prises unilatéralement serait grand: elles pourraient faire office d'obstacles non tarifaires et constituer ainsi un protectionnisme larvé, ou n'être adoptées que dans les pays qui le veulent bien, ce qui avantagerait les autres sur le plan de la compétitivité.

19. Ces mesures risquent, qui plus est, de se heurter à des intérêts économiques ayant des visées à court terme. Il en est ainsi particulièrement dans les pays du tiers monde, dont le mode de développement fait souvent bien peu de cas des préoccupations liées à l'environnement. Malheureusement, il en va de même dans différents pays industrialisés qui se refusent, au nom de leur intérêt national, à appliquer certaines mesures essentielles.

20. La Conférence de Rio ne serait qu'un coup d'épée dans l'eau si elle se bornait à adopter quelques propositions et recommandations qui resteront lettre morte. Il est donc indispensable de renoncer aux intérêts économiques étroits et à court terme pour privilégier un intérêt commun: préserver à long terme la vie sur notre planète.

21. Voilà pourquoi il est primordial que la Conférence de Rio constitue une étape marquante dans la création d'un véritable droit de l'environnement et celle de mécanismes internationaux de protection de la nature. Des accords concrets doivent être conclus et suivis d'effet. La Charte de la terre dont l'adoption est proposée devrait avoir

Human Rights, and should contain provisions stating the inalienable right of people to development and a healthy environment, and the rights of indigenous peoples and minorities should be firmly enshrined.

22. The charter should include an "ecological security" clause, and the richer countries should bear the main responsibility for ensuring the financial resources necessary for its realisation. And the conclusion of an earth charter should be considered as an even more important task than the GATT Uruguay Round, and whatever the latter will contain should be regarded as subordinate to the provisions of the earth charter. Only in this way can world trade be fashioned so as to respect the higher goal of saving the world's environment.

V. A major problem for Europe: the environment under threat in former communist countries

23. A major consideration in the issue of world environmental protection is the situation of countries formerly operating in a planned economy. Their ecological situation is disturbing. Their industry has for a long time developed without paying heed to the environment; in an economy which does not seek profits, it is difficult to find resources to protect the environment. The logical consequence of forty years of communism is that eastern Europe is now the most polluted part of the continent.

24. Against the background of the economic transition being effected in central and east European countries — from planned economies to market economies — the United Nations conference on the environment takes on a special significance.

25. These economic changes must take account of the environment; this will mean major structural modifications and harmonious development that cannot be achieved without the help of industrialised countries.

VI. Conclusion

26. In conclusion, the Rapporteur would suggest the following amendments to the report on a concerted European preparation of the United Nations Conference on Environment (Doc. 6600).

le même statut que les conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme, et devrait comporter des dispositions qui, d'une part, énoncent le droit inaliénable des populations au développement et à un environnement sain, et qui, d'autre part, consacrent fermement les droits des peuples aborigènes et des minorités.

22. Dans cette charte devrait figurer une clause sur la prévention des risques écologiques. Les pays riches devraient fournir la majeure partie des ressources financières nécessaires pour l'application de cette clause dans la pratique. L'adoption de la charte devrait être considérée comme une tâche plus importante encore que l'issue de l'*Uruguay Round* du GATT et ses dispositions devraient primer les résultats de ce dernier. C'est à ce prix seulement que le commerce mondial pourra être modelé de manière qu'il soit possible d'atteindre le but éminent qu'est la préservation de l'environnement mondial.

V. Un problème important pour l'Europe: l'environnement menacé dans les ex-pays communistes

23. La situation des pays régis anciennement par une économie planifiée constitue une donnée importante de la protection de l'environnement mondial. Cette situation est préoccupante dans le domaine écologique. L'industrie s'y est longtemps développée sans tenir compte de l'environnement; en effet, dans une économie qui ne cherche pas à réaliser de plus-values, il est difficile de dégager des fonds pour financer des mesures de protection du milieu naturel. La conséquence logique de quarante années de communisme est que l'Europe de l'Est est actuellement la partie la plus polluée du continent.

24. Dans le contexte des changements économiques que connaissent actuellement les pays d'Europe centrale et orientale (passage d'une économie dirigée à une économie de marché), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement revêt une signification particulière.

25. La transition économique qui s'opère dans ces pays doit s'effectuer en prenant en compte les données relatives à l'environnement, ce qui implique des changements structurels importants et un développement harmonieux, qui ne peuvent se réaliser sans l'aide des pays industrialisés.

VI. Conclusion

26. Le rapporteur conclut en proposant d'apporter les modifications ci-dessous au rapport sur la nécessité d'une concertation européenne pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Doc. 6600).

At the end of the draft resolution, add the following new paragraphs:

"The Assembly furthermore calls on its member states, as well as other industrialised actions to adhere to the following principles when assisting developing countries in the protection of their environment:

a. to form international information networks for the spread of environmentally sound technologies in all economic sectors to developing countries, and to assist them in their research efforts;

b. in particular to facilitate the acquisition by developing countries of patents and licences aiding their economic development, while taking full account of the need to protect intellectual property;

c. to set an example for the rest of the world by curbing pollution by their major industries, in particular carbon dioxide;

d. to strengthen the competence of the United Nations in the environmental field, so as to enable it to take a leading role in the implementation of the decisions reached by the Rio de Janeiro Conference;

e. to achieve full integration of economic and environmental policies, so that economic growth objectives are not only compatible with environmental goals but may actively contribute to their realisation.

f. to investigate all possibilities, as indicated above, to find new and additional financial resources for the protection of the global environment, in order to implement the 'Agenda 21' to be concluded at the Rio Conference."

Reporting committee: Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities.

Committee for opinion: Committee on Economic Affairs and Development.

Reference to committee: Doc. 6509, Reference No. 1755 of 25 November 1991

Opinion approved by the committee on 5 May 1992.

A la fin du projet de résolution, ajouter les alinéas suivants:

«L'Assemblée invite en outre ses Etats membres ainsi que d'autres pays industrialisés à s'inspirer des principes ci-dessous lorsqu'ils aident les pays en développement à protéger leur environnement:

a. constituer des réseaux informatiques internationaux pour diffuser des technologies judicieuses en matière d'environnement dans tous les secteurs économiques des pays en développement et les soutenir dans leurs efforts de recherche;

b. faciliter en particulier l'acquisition par les pays en développement de brevets et de licences propres à contribuer à leur développement économique, tout en tenant pleinement compte de la nécessité de protéger la propriété intellectuelle;

c. servir d'exemple au reste du monde en refrénant la pollution, en particulier par le gaz carbonique, imputable à leurs principales industries;

d. affermir la compétence de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'environnement afin qu'elle puisse jouer un rôle influant dans la mise en pratique des décisions auxquelles parviendra la Conférence de Rio de Janeiro;

e. parachever l'intégration des politiques économiques et écologiques, de façon que les objectifs en matière de croissance économique ne soient pas seulement compatibles avec les buts visés dans le domaine de l'environnement, mais contribuent aussi activement à leur réalisation.

f. étudier toutes les possibilités, comme mentionné ci-dessus, pour trouver de nouvelles ressources pour la protection de l'environnement mondial, pour que l'application de l'Agenda 21 soit conclue lors de la Conférence Rio.»

Commission chargée du rapport: commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux.

Commission saisie pour avis: commission des questions économiques et du développement.

Renvoi en commission: Doc. 6509 et Renvoi n° 1755 du 25 novembre 1991

Avis approuvé par la commission le 5 mai 1992.